

OBJECTIF

Le présent document vise un double objectif : décrire la procédure que suit le Canada pour préparer son rapport annuel aux fins du Registre des armes classiques de l'ONU (le Registre); et indiquer comment le Canada interprète les définitions données dans le Registre. À l'évidence, chaque pays a sa propre structure bureaucratique et ses propres méthodes, mais nous espérons, en exposant la pratique canadienne en cette matière, aider les autres pays à préparer leur rapport.

HISTORIQUE

Le Registre des armes classiques de l'ONU a été établi par le Secrétaire général le 1^{er} janvier 1992, conformément à la Résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, intitulée « Transparence dans le domaine des armements ». Cette résolution invitait « les États membres à fournir....., avec leur rapport annuel sur leurs importations et exportations d'armes, les informations générales disponibles concernant leurs dotations militaires, leurs achats liés à la production nationale et leur politique en la matière ... ». Une fois reçus, les rapports annuels nationaux sont compilés en un recueil - le Registre - par le Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement. Le Registre vise à accroître la transparence dans le domaine de l'armement, contribuant ainsi à l'instauration de la confiance, à la stabilité et au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Il y a chaque année des incohérences dans le Registre, mais elles sont pour la plupart attribuables à des divergences dans l'interprétation par chaque pays des définitions qui y sont données. Le Registre serait donc beaucoup plus utile si toutes les nations participantes s'en remettaient à une même série d'interprétations des définitions en question. À défaut de quoi, chaque nation devrait, à tout le moins, informer l'ONU du sens qu'elle donne aux définitions des différentes catégories d'armes recensées dans le Registre, telles qu'elles s'appliquent à ses propres transferts et achats d'armes classiques.

L'ONU a souvent demandé aux nations participantes de lui remettre un document indiquant comment elles interprètent ces définitions. Le Canada répond ici à cette demande, et explique dans les grandes lignes le processus suivi pour la compilation des données qu'il communique chaque année aux fins du Registre.